

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2013

Les résultats de l'année

Direction de l'information sur le travail

Mai 2014


# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2013

## Survol des résultats du premier semestre

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Richard Brousseau, de la Direction de l'information sur le travail

---

*Le ministère du Travail du Québec fait un suivi systématique des clauses salariales qui figurent dans les conventions collectives dont la taille minimale de l'unité de négociation est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans celui des cols bleus<sup>1</sup>. Le taux de croissance des salaires est mesuré pour l'emploi modal de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de l'effectif visé. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, c'est le taux de salaire maximal qui sert à faire le calcul des indicateurs. Les méthodes de calcul et les concepts utilisés sont décrits en détail dans les notes techniques à la dernière section du présent document.*



ISBN : 978-2-550-70661-8

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails, référez-vous à la section « notes techniques » à la page 23.

## Table des matières

Table des matières.....	3
Liste des tableaux .....	4
Liste des graphiques .....	4
Les résultats de l'année .....	5
Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2013.....	6
La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2013.....	7
La durée d'application des clauses salariales .....	7
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés .....	8
La croissance des taux de salaire réels.....	10
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire .....	10
L'évolution des taux de salaire négociés .....	11
Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique .....	12
La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur .....	13
La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération .....	13
La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique .....	15
La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public.....	16
Conclusion.....	17
ANNEXE.....	18
Notes techniques.....	23
1. Types de mesures.....	23
2. Unités de négociation.....	23
3. Classes salariales .....	24
4. Taux de salaire versé.....	25
5. Méthodes de calcul .....	25
6. Révision des données.....	27

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2013 (%) .....	5
Tableau 2 : Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2013 .....	6
Tableau 3 : Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale - Renouvellements intervenus en 2013 .....	7
Tableau 4 : Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2013 .....	8
Tableau 5 : Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2013 .....	10
Tableau 6 : Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2013 .....	12
Tableau 7 : Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec - Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2008-2015, en pourcentage .....	14
Tableau 8 : Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité, 2008-2015 - Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre .....	15
Tableau 9 : Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013, en pourcentage .....	18
Tableau 10 : Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013 .....	18
Tableau 11 : Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013 .....	19
Tableau 12 : Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2008-2013, en pourcentage .....	19
Tableau 13 : Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine - Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2008-2015, en pourcentage .....	21

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement, 2008-2013 .....	11
Graphique 2 : Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2008-2015, en pourcentage .....	16

## Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées au ministère du Travail ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

Les données analysées par le ministère du Travail concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2013 montrent une hausse annuelle moyenne de 2,3 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1). Elles ont été compilées à partir de 267 renouvellements touchant 166 764 salariés (tableau 2). Par ailleurs, le tableau 4 indique que la grande majorité (138 976, 83,3 %) des salariés visés par un renouvellement en 2013 se trouvent dans le secteur privé. Dans ce secteur, les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 2,2 %, comparativement à 2,3 % dans le secteur public.

**Tableau 1**

**Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2013<sup>2</sup> (%)**

Salariés visés	Croissance annuelle moyenne dans les règlements intervenus au cours de l'année	Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
Ensemble des salariés	2,3	1,9
Salariés du secteur privé	2,2	2,1
Salariés du secteur public	2,3	1,9

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2013, soit 989, on constate qu'environ 945 800 travailleurs ont obtenu une hausse salariale de 1,9 %, tout comme en 2012 (tableau 7). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2013, les salariés du secteur privé, qui représentent un peu plus du tiers (325 040, 34,4 %) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,1 % et ceux du secteur public, 1,9 %.

---

<sup>2</sup> Les données de tous les tableaux et graphiques de ce document proviennent de la base de données ICTSN du ministère du Travail du Québec. Elles sont provisoires pour l'année 2013 et au-delà.

# Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2013

En 2013, les clauses salariales de 377 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, dont 14 constituaient des conventions initiales<sup>3</sup>. En outre, les clauses salariales de 363 renouvellements de conventions collectives, dont 267 ont été signées en 2013, ont été traitées au cours de l'année. Enfin, la hausse du salaire minimum de 9,90 \$ à 10,15 \$ l'heure, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, a nécessité la mise à jour de quelque 140 dossiers. Voici la liste des conventions collectives touchant plus de 500 salariés dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2013 :

**Tableau 2**

**Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2013**

Nom de l'employeur ou de la partie patronale	Nombre de salariés
Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec inc.	57 328
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec	28 000
Hydro-Québec (4 unités de négociation)	17 266
Association Provinciale des Agences de Sécurité (A.P.A.S)	9 973
Pratt & Whitney Canada Cie	2 300
Corporation des services d'ambulance du Québec (2 unités de négociation)	2 206
Université Laval	1 239
Électrolux Canada Corp. Usine de l'Assomption	990
Corporation d'Urgences-santé	948
Aluminerie de Bécancour Inc.	930
Rio Tinto Fer & Titane Inc.	878
Fédération des Caisses Desjardins du Québec	868
La Société des Casinos du Québec Inc.	844
Rolls-Royce (Canada) Ltée	804
Ville de Longueuil	665
Commission de la construction du Québec	655
Exceldor Coopérative	612
CAE Inc.	581
SSQ Société d'assurance-vie Inc.	570
École de technologie supérieure	520
Host International du Canada Ltée	514
General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada inc.	514

3. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.

## La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2013

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2013 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2013 a été de 2,3 % (tableau 3), tout comme en 2012. La croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 267 conventions collectives touchant 166 764 salariés.

### La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 3, concernant les renouvellements intervenus en 2013, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 49 mois, soit neuf mois de moins que la durée moyenne observée en 2012. De fait, plus des deux tiers (71,2 %) des conventions renouvelées en 2013 avaient une durée de plus de 36 mois, comparativement à plus des trois quarts en 2012 (78,2 %).

**Tableau 3**

**Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale - Renouvellements intervenus en 2013**

Durée des clauses salariales	Taux (%) de croissance annuel moyen	Durée moyenne en mois	Nombre de conventions	Nombre de salariés
<b>Ensemble (toute durée)</b>	2,3	49	267	166 764
<b>12 mois ou moins</b>	2,1	9	4	569
<b>de 13 à 23 mois</b>	2,1	20	1	280
<b>24 mois</b>	2,2	24	16	3 955
<b>de 25 à 35 mois</b>	2,1	30	2	400
<b>36 mois</b>	2,4	36	54	13 194
<b>Plus de 36 mois</b>	2,2	51	190	148 366

Notons que les 190 ententes renouvelées qui s'échelonnent sur plus de 36 mois ont une durée moyenne de plus de quatre ans (51 mois). Ces dernières, communément appelées de longue durée, regroupent 148 366 salariés, soit la très grande majorité (89 %) des salariés concernés par un renouvellement en 2013. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 2,2 %, soit un dixième de point de pourcentage de moins que dans les conventions renouvelées dont les clauses salariales s'échelonnent sur une durée de 36 mois ou moins<sup>4</sup>.

4. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

Par ailleurs, 54 des conventions renouvelées en 2013 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 13 194 salariés (7,9 % de l'ensemble) et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 2,4 % par année.

## La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

**Tableau 4**

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2013**

Salariés visés	Nombre de conventions	Nombre de salariés	Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel (%)
<b>Ensemble des salariés</b>	267	166 764	2,3	0,5
Salariés cols bleus	203	144 461	2,2	0,5
Salariés cols blancs	64	22 303	2,5	0,8
Salariés bénéficiant d'une indexation au coût de la vie	34	10 502	2,5	0,5
Salariés ne bénéficiant pas d'une indexation au coût de la vie	233	156 262	2,2	0,5
Salariés du secteur public municipal	19	3 422	2,4	0,2
Salariés du secteur public provincial	31	24 366	2,3	0,6
Salariés de l'ensemble du secteur public	50	27 788	2,3	0,6
Salariés du secteur privé de la production de biens	115	110 163	2,2	0,5
Salariés du secteur privé de la production de services	102	28 813	2,4	0,4
Salariés d'une petite unité de négociation privée (moins de 200 salariés)	157	17 803	2,2	-0,3
Salariés d'une moyenne unité de négociation privée (de 200 à 499 salariés)	41	12 085	2,1	0,2
Salariés d'une grande unité de négociation privée (500 salariés et plus)	19	109 088	2,3	0,7
Salariés de l'ensemble du secteur privé	217	138 976	2,2	0,5

Le tableau 4 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2013 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé), ainsi que la taille de l'unité de négociation (secteur privé). On note en premier lieu qu'une très grande majorité (144 461, 86,6 %) des salariés concernés par les renouvellements en 2013 sont des cols bleus. Ces



derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,2 % par année de leur taux de salaire, comparativement à 2,5 % pour les cols blancs.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2013, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,3 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 50 ententes écrites (18,7 % de l'ensemble) et près de 27 800 salariés (16,7 % de l'ensemble). En outre, 31 des 50 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du secteur provincial.

Le secteur public provincial regroupe, entre autres, le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans le premier sous-secteur, 11 renouvellements visant 4 117 salariés ont été intégrés à notre base de données en 2013. Neuf de ces renouvellements concernent des unités de négociation dans les universités, soit ceux de l'Université Laval (deux unités, 1 656 salariés), de l'Université de Montréal (deux unités, 420 salariés), de Concordia (deux unités, 556 salariés) et de l'Université du Québec à Rimouski, à Trois-Rivières et en Outaouais (926 salariés). Les deux autres renouvellements observés dans ce sous-secteur concernent l'École nationale de police du Québec (296 salariés). Dans le second sous-secteur, cinq renouvellements ont été enregistrés en 2013 et visaient quelque 1 800 salariés. Il s'agit de ceux de la Corporation d'Urgences-santé (trois unités, 1 297 salariés) et de l'Association des services d'ambulance du Québec (deux unités, 499 salariés).

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu neuf renouvellements en 2013, soit ceux de quelque 14 400 salariés d'Hydro-Québec (cinq unités de négociation) et ceux de la Société des casinos du Québec (quatre unités, 1 760 salariés). Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2013, soit la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (deux unités de négociation, 672 salariés), la Commission de la construction du Québec (655 salariés), l'Association patronale des Centres de la Petite Enfance de la Mauricie et du Centre-du-Québec (345 salariés), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (223 salariés), Investissement Québec (252 salariés) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (153 salariés).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), 16 renouvellements de conventions collectives ont été répertoriés, dont notamment celle de la Ville de Longueuil (deux unités de négociation, 965 salariés), celle de Mascouche (216 salariés) et celle de la Ville de Trois-Rivières (209 salariés). En outre, deux entreprises publiques locales ont signé des ententes collectives en 2013. Il s'agit de celle de la Société de transport de Montréal (deux unités de négociation, 619 salariés) et de celle de Rebutis solides canadiens (140 salariés). Les quelque 3 400 salariés visés par ces 19 renouvellements dans le secteur municipal ont obtenu une hausse salariale moyenne de 2,4 % par année.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2013 indiquent des hausses annuelles moyennes de 2,2 %. Cependant, la hausse est un peu plus marquée dans le cas de la production de services (2,4 %) que dans celui des biens (2,2 %).

Toujours dans le secteur privé, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles en comptant moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 2,2 % en 2013, en comparaison de 2,1 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et de 2,3 % dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans 34 conventions renouvelées en 2013, qui ont touché quelque 10 500 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 2,5 % par année en dollars courants.

Les quelque 156 200 syndiqués sans clause d'indexation ont pour leur part reçu une augmentation moyenne de 2,2 %.

## La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 4 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2013. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2013 procurent un gain réel de 0,5 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions<sup>5</sup>, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement supérieures au taux de croissance de l'inflation durant la période à l'intérieur de laquelle ces hausses sont applicables. Dans le secteur public, on observe ainsi un taux de croissance réel de 0,6 %, comparativement à 0,5 % dans l'ensemble du secteur privé.

## La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

Tableau 5

Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention - Renouvellements intervenus en 2013<sup>6</sup>

Tranche d'augmentation	Ensemble des secteurs	Secteur privé de la production de biens	Secteur privé de la production de services	Ensemble du secteur privé	Secteur public provincial	Secteur public municipal	Ensemble du secteur public
0 % et moins	1,2	1,8	0,0	1,4	--	--	--
0,1 à 1,9 %	10,8	4,5	25,0	8,8	23,3	5,7	21,1
2 à 2,9 %	80,4	89,9	68,0	85,4	50,3	92,1	55,5
3 à 3,9 %	5,7	2,1	3,8	2,4	24,6	2,2	21,8
4 % et plus	1,9	1,6	3,2	2,0	1,8	0,0	1,6

Le tableau 5 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2013. Environ quatre cinquièmes (80,4 %) de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 2 et 2,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs privé et public est respectivement de 85,4 et 55,5 %. Environ le dixième d'entre eux, soit 10,8 %, ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 0,1 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation

5. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 2,1 % en 2013, 2 % en 2014, 2,1 % en 2015 et 2 % en 2016 et en 2017.

6. Le total inclut les données de deux conventions renouvelées dans le secteur public fédéral.

annuelle rassemble 21,1 % des salariés du secteur public et 8,8 % de ceux du secteur privé. On remarque aussi que c'est dans le secteur privé de la production de services que l'on retrouve la plus grande part (25 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

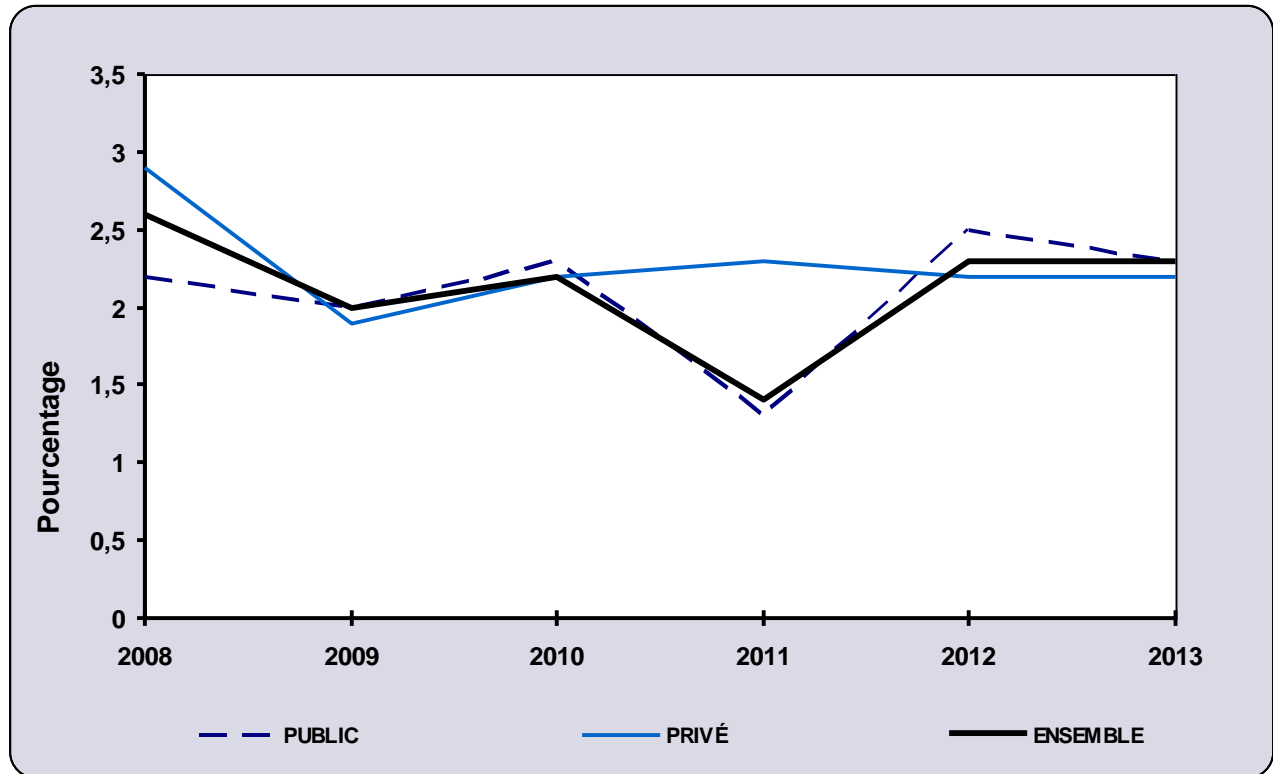
Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse entre 3 et 3,9 % est de 5,7 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 24,6 % dans le secteur public provincial, comparativement à seulement 2,4 % dans l'ensemble du secteur privé.

Les données indiquent que 1,9 % de l'ensemble des salariés profitent d'une augmentation de 4 % et plus, dont 2 % pour ceux du secteur privé et 1,6 % pour ceux du secteur public. Enfin, un peu plus de 1 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées dans le secteur privé en 2013.

## L'évolution des taux de salaire négociés

### Graphique 1

Croissance annuelle des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur et l'année de renouvellement, 2008-2013



Le graphique 1 illustre l'évolution, depuis 2008, des taux de croissance annuelle des salaires, par année de renouvellement, selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, on remarque une baisse de près d'un point de pourcentage entre 2008 et 2009, suivie d'une légère remontée au cours des années suivantes. Le secteur public, quant à lui, a connu de plus fortes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, durant ces années.

Le plus faible taux de croissance du salaire est associé à l'année 2011, surtout à cause des données du secteur public. L'année 2011 présente effectivement le taux le moins élevé (1,4 % pour l'ensemble des

salariés) des six dernières années, alors que l'inverse s'est produit en 2008 (2,6 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2008 et en 2011, et inférieures au cours des quatre autres années.

## Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique

Le tableau 6 présente les taux de croissance dans les conventions renouvelées en 2013 selon les grands secteurs d'activité économique. Les données détaillées pour les années 2008 à 2013, en ce qui concerne chacun des secteurs et des sous-secteurs d'activité, sont présentées au tableau 12 de l'annexe.

**Tableau 6**

**Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2013**

Salariés visés	Croissance annuelle (%)	Nombre de conventions	Nombre de salariés
<b>Ensemble des salariés</b>	2,3	267	166 764
Salariés du secteur primaire	--	--	--
Salariés du secteur manufacturier	2,2	113	24 835
Salariés du secteur de la construction	2,2	2	85 328
Salariés du secteur des services	2,4	152	56 601
Salariés du secteur privé	2,2	217	138 976
Salariés du secteur public	2,3	50	27 788

En 2013, c'est dans le secteur des services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements, soit 152. Les 56 601 salariés de ce secteur, qui représentent un peu plus du tiers (33,9 %) de l'effectif visé par un renouvellement en 2013, ont obtenu une augmentation moyenne de 2,4 % par année, en baisse d'un dixième de point de pourcentage par rapport à l'année 2012 (2,5 %).

Au regard des industries manufacturières, 113 ententes écrites touchant 24 835 salariés ont été renouvelées en 2013. Ces salariés ont obtenu une augmentation annuelle de 2,2 % pour la durée de leur convention, soit deux dixièmes de point de pourcentage de moins que celle du secteur des services, et un dixième de moins que celle de l'ensemble des secteurs d'activité (2,3 %). Ce n'est d'ailleurs que la deuxième fois depuis 2008 que l'on observe des augmentations salariales supérieures à 2 % dans ce secteur.

# La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

## La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 7 présente cet indicateur pour les années 2008 à 2015 en fonction de diverses variables. En 2013, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 989 et touchait 945 800 salariés. En décembre 2013, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 1,9 % par rapport à décembre 2012. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 1,1 % en 2013<sup>7</sup>.

Le tableau 7 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public, en 2013, les salariés des unités de grande taille (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 1,9 %, comparativement à 2,2 % pour ceux des unités de taille moyenne (200 à 499) et à 2 % pour ceux des unités de petite taille. À l'exception des années 2010 et 2015, toujours dans le secteur public, on observe de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes. Notons cependant que les salariés des petites et moyennes unités ne représentent en moyenne que 6,5 % du total des salariés du secteur public de 2008 à 2012 et 4,7 % en 2013.

Dans l'ensemble du secteur privé, on constate en 2013 que les augmentations salariales se chiffraient à 2,1 %, en baisse de trois dixièmes de point de pourcentage par rapport à 2012. Contrairement aux autres années à l'étude, les hausses salariales obtenues en 2013 dans les grandes unités (500 salariés et plus) sont identiques à celles des autres tailles.

---

7. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

**Tableau 7**

**Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec**

**- Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2008-2015, en pourcentage**

Type de salariés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Ensemble des salariés</b>	2,3	2,3	2,4	1,6	1,9	1,9	1,9	2,2
Salariés cols bleus	2,7	2,7	2,5	2,4	2,4	2,1	2,1	2,1
Salariés cols blancs	2,0	2,0	2,4	1,1	1,6	1,8	1,7	2,8
<b>Salariés de l'ensemble du secteur public</b>	2,0	2,0	2,5	1,2	1,6	1,9	1,8	2,9
Salariés du secteur public municipal	2,0	2,2	2,6	2,5	2,2	2,6	2,3	2,3
Salariés du secteur public provincial	2,0	2,1	2,7	1,0	1,6	1,8	1,7	3,5
Salariés du secteur public fédéral	1,7	1,5	1,5	1,7	1,8	2,0	2,0	-
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,5	2,2	2,3	2,1	2,0	2,0	2,2	2,2
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,3	2,4	2,2	2,3	1,9	2,2	2,1	2,1
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,0	2,0	2,5	1,2	1,6	1,9	1,7	3,0
<b>Salariés de l'ensemble du secteur privé</b>	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1	2,1	2,0
Salariés du secteur de la production de biens	2,2	2,0	2,0	2,0	2,4	2,1	2,1	2,2
Salariés du secteur de la production de services	2,7	2,7	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,2	2,2	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,4	2,0	2,1	1,9	2,1	2,1	2,1	2,1
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,9	2,9	2,5	2,6	2,5	2,1	2,2	2,0
Nombre de conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	1 169	1 133	1 082	1 106	1 072	989	864	562
Nombre de salariés (en milliers) visés par les conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus	875,3	867,4	572,4	1 022	1 003,9	945,8	812,6	243,7

## La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique

Les données du tableau 8 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes d'activité économique, de 2008 à 2015. Il importe de noter que les taux indiqués en 2014 et 2015 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

**Tableau 8**  
**Taux d'augmentation (%) annuelle du salaire horaire selon le secteur d'activité, 2008-2015 - Ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre**

Secteur d'activité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Ensemble des salariés</b>	2,3	2,3	2,4	1,6	1,9	1,9	1,8	2,2
<b>Industries primaires</b>	2,6	2,2	3,6	2,1	3,7	2,7	3,6	3,5
<b>Industries manufacturières</b>	2,2	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,0	2,1
<b>Construction</b>	3,0	2,9	2,7	2,5	2,5	2,0	2,0	1,8
<b>Transport, communications et autres services</b>	2,9	2,2	2,2	2,0	2,3	2,1	1,1	3,4
<b>Commerce de gros et de détail</b>	2,4	2,4	3,0	2,4	2,2	2,2	2,1	2,0
<b>Finances, assurances et affaires immobilières</b>	2,5	2,0	3,3	2,6	2,5	1,8	1,9	1,9
<b>Services socioculturels, commerciaux et personnels</b>	2,1	2,1	2,6	1,1	1,6	1,9	1,8	2,3
<b>Administration publique</b>	1,9	2,0	2,0	1,6	1,6	1,9	2,0	2,2
<b>Secteur public</b>	2,0	2,0	2,5	1,2	1,6	1,9	1,7	2,9
<b>Secteur privé</b>	2,7	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1	2,1	2

Les données de 2014 et 2015 sont provisoires et ne concernent que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.  
Source : ministère du Travail du Québec.

En 2013, les augmentations annuelles ont varié de 1,8 % (secteur des finances, des assurances et des affaires immobilières) à 2,7 % (industries primaires). D'autre part, le meilleur taux de croissance annuelle en 2014, soit 3,6 %, est observé dans les industries primaires. En 2015, ce sont encore les industries primaires (le sous-secteur minier en particulier), qui se démarquent par une hausse de 3,5 %, suivies des secteurs des transports, des communications et des autres services (3,4 %). Les autres secteurs affichent des taux

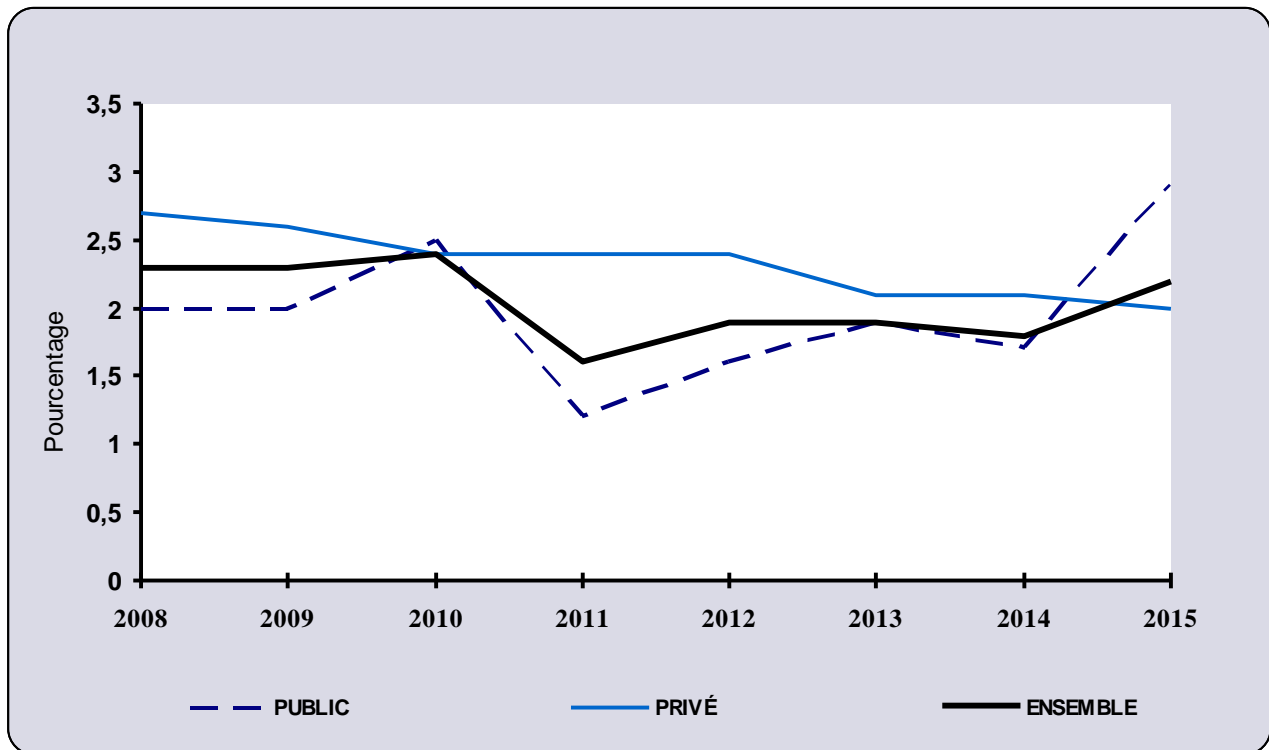
variant entre 1,8 et 2,9 %. En outre, on observe que de 2008 à 2010, les augmentations annuelles moyennes pour l'ensemble des salariés se maintiennent entre 2,3 et 2,4 %, alors qu'elles varient entre 1,6 (2011) et 2,2 % (2015) au cours des années suivantes.

## La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'origine, privé et public

Enfin, le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2008 à 2015, pour les secteurs public et privé ainsi que pour l'ensemble des salariés. On remarque que, durant toutes ces années, les augmentations de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2010 et en 2015. De fait, la moyenne des taux de croissance de 2008 à 2015 est estimée à environ 1,8 % dans le secteur public, comparativement à 2,4 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2,1 %.

### Graphique 2

Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2008-2015, en pourcentage





## Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2013 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,3 %, tout comme en 2012. Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2013 devraient apporter un gain réel moyen de 0,5 % aux salariés concernés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie, et ce, pour la durée d'application des clauses salariales.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2013 s'élevaient à 1,9 % par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2013 pour les salariés conventionnés paraissent supérieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (tous les salariés, qu'ils soient couverts par un syndicat ou non), lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 1,4 % au Québec en 2013<sup>8</sup>. Selon nos données, seulement quelques industries du secteur manufacturier affichent des taux de croissance salariale similaires ou inférieurs à 1,4 % (tableau 13) pour cette même année.

Pour terminer, cinq tableaux figurent en annexe. Le tableau 9 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, de 2008 à 2013. Les tableaux 10 et 11 illustrent, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau 12 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2008 à 2013, selon l'année de renouvellement et le secteur d'activité. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau 13 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur, de 2008 à 2015.

---

8. Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés, 7 février 2014.

# ANNEXE

**Tableau 9**

**Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013, en pourcentage**

Secteur d'origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Tous les secteurs</b>	<b>2,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>
Administration publique municipale	1,9	1,7	2	2,4	2,7	2,4
Administration publique provinciale	2,3	3	2,8	1,3	1,8	2,3
Administration publique fédérale	2,3	1,8	2,3	1,7	2,5	-
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>2,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
Secteur privé de la production de biens	2,1	1,4	1,2	2,4	2	2,2
Secteur privé de la construction	2,9	2,3	2,3	-	2,5	2,2
Secteur privé de la production de services	3,5	2,6	2,4	2	2,5	2,4

**Tableau 10**

**Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013**

Secteur d'origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Tous les secteurs</b>	<b>277</b>	<b>239</b>	<b>238</b>	<b>274</b>	<b>236</b>	<b>267</b>
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>53</b>	<b>70</b>	<b>52</b>	<b>87</b>	<b>41</b>	<b>50</b>
Administration publique municipale	17	40	27	24	14	19
Administration publique provinciale	34	16	20	60	22	31
Administration publique fédérale	2	14	5	3	5	-
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>224</b>	<b>169</b>	<b>186</b>	<b>187</b>	<b>195</b>	<b>217</b>
Secteur privé de la production de biens	119	82	108	105	93	113
Secteur privé de la construction	1	1	5	-	1	2
Secteur privé de la production de services	104	86	73	82	101	102

Tableau 11

Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2008-2013

Secteur d'origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Tous les secteurs</b>	<b>114 737</b>	<b>93 610</b>	<b>269 763</b>	<b>576 292</b>	<b>73 546</b>	<b>166 764</b>
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>49 918</b>	<b>61 347</b>	<b>33 248</b>	<b>533 565</b>	<b>35 372</b>	<b>27 788</b>
Administration publique municipale	17 602	14 334	20 438	11 141	19 578	3 422
Administration publique provinciale	30 807	9 060	11 421	500 690	7 685	24 366
Administration publique fédérale	1 509	37 953	1 389	21 734	8 109	-
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>64 819</b>	<b>32 263</b>	<b>236 515</b>	<b>42 727</b>	<b>38 174</b>	<b>138 976</b>
Secteur privé de la production de biens	29 672	18 288	20 604	28 023	19 343	24 835
Secteur privé de la construction	160	1 068	190 663	-	119	85 328
Secteur privé de la production de services	34 987	12 907	25 248	14 704	18 712	28 813

Tableau 12

Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et d'origine par année de renouvellement, 2008-2013, en pourcentage

Secteurs d'activité	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Secteur primaire</b>	<b>3,0</b>	<b>2,7</b>	<b>7,5</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>
Agriculture	3,0	-	-	3	-	-
Mines et carrières	-	2,7	7,5	3,4	2,6	-
Sylviculture	3,0	-	-	-	-	-
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,4	3,1	2,1	3,0	2,5	3,1
Aliments	2,1	1,7	2,0	2,1	2,1	2,6
Autres industries manufacturières	0,8	0,9	2,0	4,2	2,5	1,1
Bois	-1,7	0,8	0,9	1,5	1,3	1,7
Boissons	-	1,1	1,4	0,7	-	1,4
Caoutchouc et matières plastiques	2,6	1,4	3,4	1,3	2,2	2,0
Cuir	-	1,8	-	-	1,4	2,7
Habillement	1,7	1,8	-1,6	-	-	1,8
Imprimerie	0	-0,9	1,4	1,1	1,8	2,6
Industrie chimique	2,8	3	2,2	2,4	1,9	2,6
Machinerie	2,5	2,4	-	1,6	2,5	2,6
Matériel de transport	3,0	1,1	2,3	3,0	2,5	2,4
Meuble	1,5	-	-5,8	1,6	-10,4	1,3
Minéraux non métalliques	2,3	2,2	1,9	-	2,5	2,7
Papier	1,6	1,8	0,4	2,3	0,9	1,1
Produits du pétrole et charbon	4,8	-	-	2,8	-	-
Produits électriques	3,2	1,5	1,8	3,1	2,5	0,9
Produits en métal	1,7	1,9	1,8	2,5	2,4	1,9
Tabac	2,2	-	1,0	-	2,4	-
Textile	-2,7	-1	-	2,2	1,5	2,2

Tableau 12 (suite)

Secteurs d'activité	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Secteur de la construction</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>
<b>Secteur des services</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>
Administration publique fédérale	2,3	1,8	1,9	1,7	2,5	-
Administration publique municipale	1,8	1,8	2,0	2,4	2,6	2,4
Administration publique provinciale	-	4,8	-	1,1	2,8	1,0
Assurances	-	2,6	2,3	2,2	2,0	2,5
Autres services	2,7	2,2	3,0	2,1	2,6	1,9
Commerce de détail	2,4	2,9	2,3	2,3	2,3	2,1
Commerce de gros	2,8	2,8	2,9	3,1	2,9	2,6
Communications	4,1	1,5	2,2	-	1,3	-
Électricité, gaz et eau	2,1	-	2,5	2,2	2,7	2,7
Enseignement	3,2	2,4	2,3	1,6	1,7	2,2
Finances	2,4	2,1	2,2	3,7	1,6	2,0
Hébergement	3,1	4,0	3,2	2,3	3,1	3,1
Immobilier	4,0	-	-	0,9	5,5	-
Restauration	2,9	2,5	2,0	1,8	0,0	2,7
Services aux entreprises	4,4	1,8	1,3	-2,6	0,9	2,8
Services médicaux et sociaux	2,5	1,8	1,5	1,0	2,1	1,5
Transports et entreposage	2,2	1,6	2,0	2,3	2,6	2,3

**Tableau 13**

**Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine - Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2008-2015, en pourcentage**

Secteurs d'activité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Secteur primaire</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>	<b>2,1</b>	<b>3,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>
Agriculture	3,0	3	3,0	2,8	2,9	3,3	-	-
Mines et carrières	2,7	2,1	3,7	2	3,8	2,7	3,6	3,5
Sylviculture	2,3	2,3	2,4	-	-	-	-	-
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,8	2,6	2,6	2,8	3,1	2,1	2,4	2,3
Aliments	1,8	1,8	2,1	2,2	2,0	2,5	1,9	2,0
Autres industries manufacturières	2,1	1,5	2,6	1,5	2,3	2,7	1,7	1,5
Bois	2,2	2,0	1,5	1,1	1,4	1,6	2,0	2,0
Boissons	1,9	1,6	1,8	0,4	1,3	0,8	1,0	0,8
Caoutchouc et matières plastiques	2,7	1,8	1,6	2,1	1,8	1,9	1,8	2,0
Cuir	2,0	1,5	1,5	2,0	1,0	2,4	2,5	2,7
Habillement	2,2	0,8	-2,3	1,1	1,8	0	2	2
Imprimerie	1,5	0,2	0,4	1,3	1,9	2	2,2	2,5
Industrie chimique	2,5	2,7	2,2	2,2	2,6	2,3	2,5	2,7
Machinerie	2,3	2,7	2,2	2,2	2,6	2,5	2,2	1,7
Matériel de transport	3,1	2,7	2,7	3,1	2,6	2,5	2,4	2,6
Meuble	1,1	0,9	2,1	2	2,1	1,1	2,8	2,3
Minéraux non métalliques	2,6	2,5	1,5	2	2,1	2,5	2,5	2,2
Papier	1,7	1,1	1,5	1,0	1,0	1,6	1,6	1,8
Produits du pétrole	4,5	4,5	-	3	3,2	-	-	-
Produits électriques	2,7	2,1	2	2,1	2,5	1,5	1,4	1,1
Produits en métal	2,5	2,4	2	2,1	1,8	2,3	1,6	2,1
Tabac	2,8	2,8	0,3	1,3	1,0	1,3	1,1	1,8
Textile	0,3	0,9	1,5	2	1,5	1,9	1,8	2,1

**Tableau 13 (suite)**

Secteurs d'activité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Secteur de la construction</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Secteur des services</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>
Administration publique fédérale	1,6	1,5	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0	-
Administration publique municipale	2,0	2,1	2,6	2,6	1,8	2,6	2,2	2,2
Administration publique provinciale	2,6	5,0	0,9	1,0	1,5	1,7	2,0	-
Assurances	1,4	2,2	2,4	3,3	1,7	2,2	2,0	2,2
Autres services	2,6	2,3	1,8	3,0	2,6	2,3	2,4	2,4
Commerce de détail	2,5	2,4	2,6	2,3	2,2	1,9	2,0	1,9
Commerce de gros	2,1	2,5	3,8	2,5	2,3	2,7	2,4	2,2
Communications	4,7	1,8	2,0	1,9	2,1	2,9	2,0	-
Électricité, gaz et eau	2,1	2,6	2,0	2,0	2,0	2,0	0,2	4,2
Enseignement	2,1	2,0	2,7	1,1	1,6	1,9	1,3	1,0
Finances	2,2	2,0	3,9	2,5	2,6	1,6	1,8	1,8
Hébergement	3,3	3,1	2,9	2,6	3,3	2,8	2,0	2,7
Immobilier	7,3	1,1	0,8	1,5	3,9	2,2	2,0	-
Restauration	3,4	2,7	2,4	2,0	2,2	2,5	1,6	1,5
Services aux entreprises	0,5	5,4	2,9	1,9	1,5	2,1	2,7	2,5
Services médicaux et sociaux	2,0	2,0	1,9	0,8	1,5	1,8	2,0	2,0
Transports et entreposage	2,2	2,2	2,5	2,2	2,9	2,3	2,3	2,4

# Notes techniques

## 1. Types de mesures

Le suivi du contenu salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés. Le premier, qualifié de prévisionnel, porte sur la variation des taux de salaire en cours de convention. Le second, qualifié de tendanciel, mesure la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 3 à 6, 9 et 12 et le graphique 1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 7, 8 et 13 et le graphique 2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

## 2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs. Depuis 2013, le nombre de cols bleus échantillonné dans le secteur manufacturier a été réduit à 75 et plus dans l'optique d'être plus représentatif de ce secteur dont la part de l'emploi a constamment diminué au cours des dernières années.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la

main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

### **Secteur d'origine**

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

### **Secteur d'activité**

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

### **Type de produits**

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

### **Taille de l'unité de négociation**

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

## **3. Classes salariales**

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée, et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.



## Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

## 4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

### Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 1,6 % en 2014, 1,8 % en 2015, 2 % en 2016, 2,2 % en 2017 et 2 % en 2018.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants: 1,7 % en 2014, 1,9 % en 2015, 2 % en 2016, 2,1 % en 2017 et 2 % en 2018.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins<sup>9</sup>; elles sont révisées au moins deux fois par année.

## 5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de

---

9. Fédération des caisses Desjardins du Québec, Point de vue économique, 8 janvier 2014.

décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

### Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année qui précède la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) $W_0$	Taux de croissance salariale (%) 1 <sup>re</sup> année $g_1$	Taux de croissance salariale (%) 2 <sup>e</sup> année $g_2$	Taux de croissance salariale (%) 3 <sup>e</sup> année $g_3$	Taux de salaire horaire (\$) $W_3$	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) $g$
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1

## 6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre, puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.